



**Réunion DGAFFP du 16 décembre  
des travailleurs sociaux cat. A**

**UNE HONTE !!!**

**refus d'appliquer le principe d'égalité :  
la fonction publique confirme vouloir créer une sous-catégorie !**

**David PEVERELLI, pour FO Préfectures, a pu accompagner une délégation de la FGF-FO.**

Le constat est sans appel : **les propositions de la DGAFFP sont inacceptables !!!**

Déjà, dès le début de la réunion de présentation de leur projet, ils nous indiquent que les textes devant sortir pour mars/avril, le timing est très contraint et donc il n'y aura peu voire aucune marge de manœuvre dans les négociations ! **On est dans le ton...**

Comme vous le savez la DGAFFP propose 2 phases : une première concerne la mise en œuvre PPCR cat. B de janvier 2016 à juillet 2018 et une deuxième phase PPCR avec le reclassement en cat. A à compter de juillet 2018 et ensuite une nouvelle grille à compter du 01 janvier 2021.

Pour résumer cette rencontre la DGAFFP maintient :

**Pour les assistants sociaux**

Pour les grades :

- Juillet 2018 (reclassement en cat. A) : création de trois nouveaux grades : assistant socio-éducatif de 2ème classe, assistant socio-éducatif de 1ère classe et assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle (mais accessible avec un examen professionnel !).

La proposition de reclassement se fera pour les ASS actuellement en 2ème classe et les ASP en 1ère classe;

- Janvier 2021 : fusion des deux premiers grades pour n'en faire plus qu'un mais avec une grille indiciaire fusionnée. Resterait par contre le grade de classe fonctionnelle.



**FO**  
**Préfectures**  
**et Services du Ministère**  
**de l'Intérieur**

Syndicat National FO des Personnels de Préfecture et des services du Ministère de l'Intérieur



01-40-07-62-91 (ou 92 ou 93)



[fo-prefectures@interieur.gouv.fr](mailto:fo-prefectures@interieur.gouv.fr)



<http://www.fo-prefectures.com>





Ce que nous avons dit : nous nous sommes farouchement opposés au principe d'un examen professionnel absolument pas justifié pour notre corps. Car un examen pro, ça veut dire rentrer dans une logique de carrière, ça veut dire aussi l'ouverture de postes particuliers et donc de distinguer des domaines fonctionnels différents et entraîner dans l'administration de l'Etat ou dans certaines petites collectivités une exclusion de fait de ce grade supérieur, ça veut dire aussi une épreuve écrite et orale mais sur la base de quoi ?

Pour le reclassement, nous avons aussi dénoncé le principe de cette déqualification pour les actuels principaux qui redeviendront ASS et nous avons demandé que l'ensemble des ASP actuels puissent être reclassés dans le grade de classe exceptionnelle immédiatement.

En revanche, nous n'avons eu qu'une présentation du corps des assistants socio-éducatifs... Pour la fonction publique de l'Etat, nous n'avons pas eu de réponse sur la modification ou non des grades de notre corps interministériel. Seront-ils fusionnés ou pas ?

### Les grilles indiciaires :

Les propositions faites et à la lecture des tableaux, on pourrait les résumer tout simple-

ment comme une véritable arnaque ! L'administration nous indique un gain de 17 points pour le passage en cat. A : totalement faux ! De plus, les accords PPCR cat. B signés par certains syndicats... permettent maintenant à la DGAFP d'utiliser cet argument pour n'augmenter que très peu les indices pour la bascule en A...

En effet, comme vous pourrez le lire dans les grilles des ASS : en 1<sup>ère</sup> classe ou 2<sup>ème</sup> classe à la bascule en 2018, le gain réel en points d'indice au passage de la cat. A n'est en réalité que de **4 points** ! Seuls en 2021, les premiers indices seront augmentés un peu plus mais on est très loin des grilles d'attachés !

**Enfinement pour la DGAFP la reconnaissance du niveau A en 2018 du diplôme d'assistant de service social vaut 4 points d'indice ! Soit 18,74€... à vous de juger...**

Plus grave pour nous, le principe « d'égalité », fondateur de notre démocratie est aujourd'hui véritablement bafoué par les propositions DGAFP et pourtant garante normalement de celles-ci !

Elle réaffirme et considère que pour un même niveau d'étude, et un diplôme classé au niveau II identique à une licence, que le diplôme de travail social est différent ! Elle repositionne donc par conséquent les travailleurs sociaux comme les infirmières dans une sous-catégorie ! inacceptable !!!

---

**Nous continuerons donc à nous y opposer au nom de ce principe d'égalité et à militer pour le droit à bénéficier des mêmes grilles que les attachés : MEME NIVEAU ! MEME REMUNERATION !**

## Pour les conseillers techniques de service social :

Rien de neuf non plus par rapport à la première réunion sauf que la DGAFP nous indique ne plus, maintenant, exiger de CAFERUIS pour la promotion interne des Conseiller socio-éducatif et ne l'exiger que pour les concours externes.

### Sur les grades :

- Toujours 3 grades : conseiller socio-éducatif, conseiller supérieur socio-éducatif et cadre socio-éducatif (statut d'emploi).
- En revanche, il a été dit que les fonctions de CASAE seraient supprimées et remplacées par un nouveau statut d'emploi de Cadre socio-éducatif. Ce nouveau statut d'emploi entraînera l'exigence de diplôme supérieur pour y accéder.

On a dénoncé aussi l'incohérence de leur projet de conditionner l'accès au grade de Conseiller supérieur socio-éducatifs aux seuls CSE qui font de l'encadrement !

Pour nous, cette exigence est inacceptable et ne permettra pas à toutes les collègues CTSS qui occupent des missions d'expertises d'avoir le droit à un déroulement de carrière égalitaire.

Nous n'avons pas eu de réponse non plus sur les incidences, sur les grades des CTSS de l'Etat : fusion ? Changement de nom ? Mais aussi sur les modalités de reclassement des CTSS de l'ETAT car il n'existe pas pour le moment le grade de conseiller supérieur de service social ?

### Sur les grilles :

On a dénoncé un problème auquel nous n'avons pas eu de réponse : la grille indiciaire actuelle pour le grade de CTSS de l'Etat a un indice terminal de 730 or la grille proposée pour les CSE s'arrête à 720...

A moins de basculer au moment du reclassement sur la grille des conseillers supérieurs sauf que pour le moment, elle n'existe pas !!!! et en plus la DGAFP l'a conditionné à une obligation d'encadrement...

Bonjour l'embrouille : nous ignorons totalement ce que deviendront les CTSS au dernier échelon et qui occupent actuellement une mission d'expertise...

Pour finir, on a regretté l'absence de discussions possibles sur toutes les passerelles vers les autres corps... On a dénoncé les phases trop longues de transitions, les grilles inacceptables et l'inégalité de traitement de la profession encore et toujours !

**Mais malheureusement, sur ce sujet, toutes les organisations syndicales présentes n'ont pas toutes dénoncé cette rupture d'égalité ce jour là !**

**Nous avons aussi pu glisser que nous demandions que soit réétudiés les textes sur le RIFSEEP pour qu'ils soient maintenant en conformité avec ce reclassement en cat. A.**

**On attend la prochaine réunion de présentation des textes en février mais nous n'avons aucune illusion.**



Flash  
moi !